

PROCES-VERBAL

REUNION COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Du lundi 16 octobre 2023 à 9h30 à Vire

PRESENTS :

- M. Pierrick MARTIN Directeur Général, Président du CSE par délégation du pouvoir
- Mme Stéphanie RIVET Directrice du Pôle Médico-Technique et des Ressources Humaines

Membres Titulaires :

- Mme Edwige AMIOT
- Mme Véronique BLIN
- Mme Anne Marie FOUIN
- Mme Anne GLENAT

ABSENTS EXCUSÉS :

- M. Didier MORISSET Président du CSE

La séance est ouverte par M. MARTIN à 9H30

- [Approbation du procès-verbal de la réunion CSE du 24 août 2023](#)

Le procès-verbal du 24 août 2023 est approuvé à l'unanimité des membres titulaires présents.

- [Information\(s\) de l'employeur](#)

- a) Point activité infirmiers

M. MARTIN a assisté à la réunion de secteur nord IDEST le jeudi 5 octobre 2023 :

Il informe qu'il est obligatoire que chaque infirmier soit inscrit à l'ordre national des infirmiers sous peine de sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement (pour rappel la cotisation remboursée par le service).

Depuis maintenant deux ans, M. MARTIN invite les médecins à contrôler par échantillonnage le contenu des entretiens infirmiers afin qu'ils soient bien en adéquation avec les règles fixées et signées dans le protocole de chaque IDEST.

M. MARTIN dit : « c'est une reconnaissance de la qualité du travail ».

Il précise que le nombre d'entretien infirmier ne dépend pas de la décision du médecin de l'équipe santé travail.

Le nombre d'entretiens par vacation est normé dans un document de référence : compte rendu réunion IDEST du 20 novembre 2014 accessible sur espace métiers, 7 le matin et 6 l'après-midi. Le minimum est 60% de temps de travail dédié en entretiens.

Normalement un(e) IDEST à équivalent temps plein doit pouvoir réaliser un objectif de 1500 entretiens par an (souhait).

Il attire l'attention des membres du CSE sur le fait que la dernière réforme de la Santé au travail n'est pas propice à créer un environnement favorable à l'activité des SPSTI (Service de Prévention Santé travail Interentreprise).

Aussi le choix d'un nouveau progiciel doit être stratégique afin de ne pas impacter négativement l'activité infirmier. Pour exemple PADOA pourrait laisser penser que nous n'avons plus besoin des infirmiers, à nous de faire valoir la plus-value du présentiel de ce métier.

Il est également obligatoire de travailler sur les raisons de l'absentéisme des salariés aux visites, d'ores et déjà le rappel par SMS devrait être fonctionnel prochainement.

Les entretiens infirmiers non honorés feront l'objet d'un travail afin d'uniformiser leur reprogrammation.

Afin d'optimiser notre entretien en santé au travail, M. MARTIN indique la possibilité de collecter des données santé / travail via un questionnaire renseigné par le salarié en amont de la visite.

En effet les périodes pouvant être longues entre deux visites, on note une perte d'indicateurs en santé qui nous sont précieux (accidents, RQTH, nombre d'arrêts maladie, raison, durée, traitement en cours, examens réalisés et résultats, cursus, vaccinations...)

b) Information et consultation du CSE : Décision unilatérale de l'employeur Versement Prime Partage de Valeur

M. MARTIN nous annonce le versement d'une prime exceptionnelle d'un montant de 3000 € pour un équivalent temps plein, versé en une seule fois avec la paie d'octobre 2023.

Mme Stéphanie RIVET donne lecture aux membres du CSE de la décision unilatérale de l'employeur et des articles qui s'y rattachent.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les membres du CSE présents.

c) Point travaux :

- **Centre annexe de TINCHEBRAY** : les travaux de démolition ont débuté, la livraison est prévue en mars 2024
- **Centre de FLERS** : le permis de construire est en phase d'examen, une réponse est espérée pour la fin de l'année pour un début de travaux début d'année 2024.
- **Centre d'AVRANCHES** : les délais sont respectés, la salle de pause est livrée. Actuellement nous rencontrons des problèmes de mise en service du chauffage.

Une borne électrique va être installée, les salariés pourront recharger leur véhicule à un tarif préférentiel.

Anne GLENAT : demande pourquoi le Préventeur de l'équipe du Dr DELHOSTAL n'est pas dans la même partie du bâtiment que son équipe.

M. MARTIN répond que c'est une erreur.

- **Information(s) et indicateurs RH**

- i. **Mouvement du personnel sur la période**

Effectifs au 30/09/2023 : 186

⇒ Sorties :

- **Août :**
 - Un Médecin du travail en CDI
 - Un Assistant RH en CDD
- **Septembre :**
 - Un Hôte d'accueil standardiste en CDD

⇒ Entrées :

- **Août :**
 - RAS
- **Septembre :**
 - Un Conseillé en Prévention en CDI
 - Un médecin du Travail en CDI
 - Une Assistante RH en CDD

ii. Recrutements

⇒ Arrivées Prévues :

- En novembre sur Avranches d'un jeune Docteur thésé pour un mois en CDD.
- En novembre d'un Docteur junior qui a une licence de remplacement, 4 jours par mois sur le secteur de St Lô pendant 6 mois.
- Le 18 novembre de la responsable secteur nord.

Docteur GIROUARD reste dans le service.

Docteur BUON a été reçu à son examen.

Le référent IDEST va changer, cela sera Renaud DORCHIES à la place de Vanessa ODE.

• **Commande des cartes cadeaux de fin d'année 2023 :**

La carte cadeau SWILE est reconduite pour cette fin d'année 2023

Après un sondage initié par les membres du CSE sur le site ADVANGO : 55 salariés ont répondu :

- 29 voulaient conserver SWILE
- 26 étaient contre sa reconduction

130 euros par salarié seront déposés sur la carte, le budget total pour l'ensemble des salariés s'élève à 21190 euros.

Les salariés ayant eu leur carte SWILE en 2022 doivent la retrouver (ainsi que leur code) au risque de s'en faire facturer une autre d'un montant de 10 euros !

• **Week-end en Europe 2024**

Mme Edwige AMIOT nous annonce qu'il y a une enveloppe de 6500 euros de prévu qui sera divisé par le nombre de participants salariés présents. Le voyage a été proposé au départ aux salariés SIST Ouest Normandie et s'il y avait des possibilités, ouverture aux accompagnants.

Les dates du voyage sont fixées du 8 au 11 mars 2024 à Lisbonne. Le prix est de 399 € par personne.

60 participants dont 41 salariés SIST Ouest Normandie, la participation du CSE est de 159 €, il reste donc à la charge du salarié SIST Ouest Normandie la somme de 240 €.

Les accompagnants ne sont pas pris en charge par le CSE, ils devront s'acquitter du tarif de 399 €.

Sont inscrits :

- 8 salariés d'Avranches
- 2 St Hilaire
- 1 Valognes
- 7 Cherbourg
- 2 Carentan
- 9 de Coutances
- 3 St Lô/Torigni
- 3 Flers
- 3 Vire
- 3 Granville.
-

Edwige AMIOT demande si les salariés peuvent échanger 1 repos de cycle en respectant les 15 jours soit pour le vendredi soit pour le lundi du voyage.

M. MARTIN est d'accord.

• **Expressions collectives et individuelles des salariés**

a. Question récurrente : « - Les temps de trajet n'apparaissent pas sur kelio en cas de formation ou journées spécifiques. Je pars en formation 5 jours, parfois obligée de partir la veille (dimanche) et retour le vendredi 20h, soit un

temps de travail de plus de 35h mais comptabilisé comme tel. C'est du temps pris sur le temps personnel pourtant. Cela pourrait-il être revu en temps de travail ? »

La politique de formation au sein de SIST OUEST NORMANDIE est une politique très favorable pour le personnel, qui octroi à chacun(e) la possibilité de se former très régulièrement. L'enveloppe consacrée aux coûts pédagogiques, aux frais annexes et au maintien de salaire est conséquente. Dans cet esprit, il avait été convenu en interne un système équilibré où en échange, le salarié puisse aussi donner du temps. La remise en question de ce principe n'est pas souhaitée à ce jour au profit du collectif

b. Pourquoi les AEP n'ont pas de journée métier, comme tous les autres corps de métier ?

La réflexion est en cours. Les Assistantes sont appelées à exprimer leurs attentes et besoins à leur Responsable.

c. Pouvez-vous nous expliquer les modalités d'attribution de la prime de participation, quel était le montant de l'enveloppe globale pour 2022 ?

L'enveloppe est de 32 965 € et la répartition est effectuée conformément à l'avenant n°2 relatif à la participation, disponible sur Intranet, partie Ressources Humaines / Epargne salariale.

- Questions diverses (tour de table)

1. Edwige AMIOT demande la date des élections du renouvellement des membres du bureau du CSE.

Mme RIVET répond que pour le 1^{er} tour la date limite de dépôt des candidatures est le 13 novembre et le 2^{ème} tour est fixée le 11 décembre 2023.

2. Concernant les futurs cadres élus au CSE : pourront-ils prendre leurs heures de délégation en demi-journée ? La direction va se renseigner.

3. Véronique BLIN demande s'il existe au sein de SIST Ouest Normandie un accord forfait mobilité durable, lorsqu'une personne souhaite utiliser un vélo électrique notamment ? La direction demande que cette question soit reposée lors de la prochaine réunion de décembre.

L'ordre du jour étant épuisé M. MARTIN clôture la séance à 11h20.

Le Président
Didier MORISSET

Po



Le 16 octobre 2023
La secrétaire du CSE
Véronique BLIN



La prochaine réunion est fixée le **5 décembre 2023 à 9h30 à Avranches**